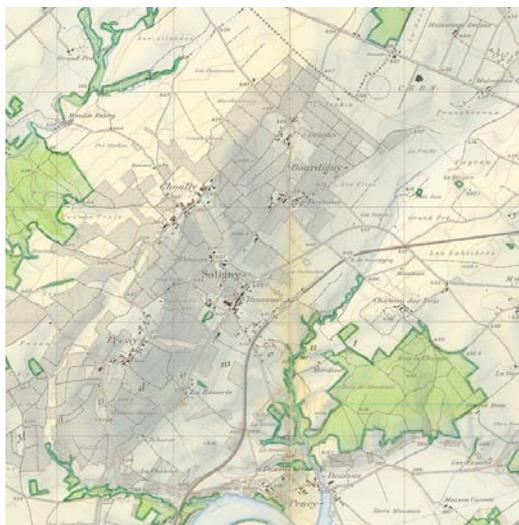


6. PAYSAGES, SITES ET PATRIMOINE



Carte nationale – 1956. Viticulture et grands massifs boisés marquent le paysage.

Préliminaire

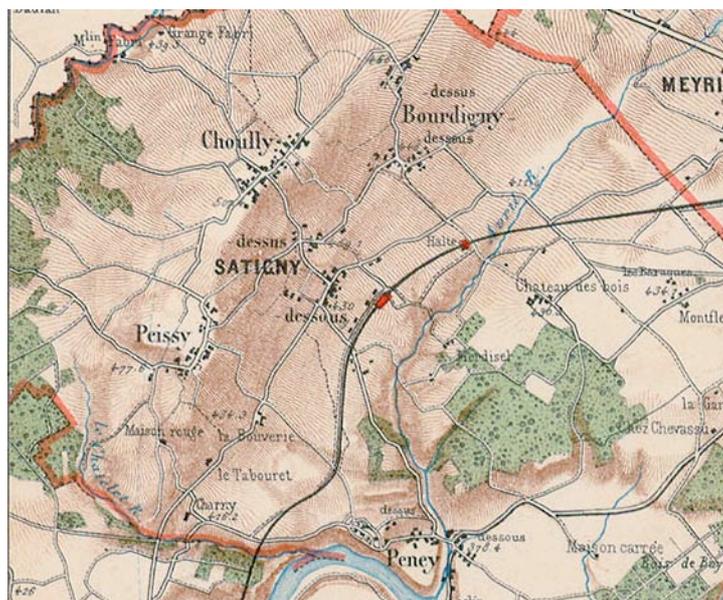
Le terme de paysage se prête à de multiples interprétations : les oppositions entre les visions naturalistes et culturelles, les débats concernant son caractère objectif ou subjectif reflètent la complexité et la richesse d'une notion qui traite aussi bien des espaces perçus que vécus, bâtis que non bâtis, hérités que projetés.

Dans le cadre du plan directeur communal, le paysage n'est pas traité en tant que domaine particulier, mais abordé comme une **démarche transversale**. En effet, que ce soit au travers d'un aménagement routier, de la réalisation d'un équipement ou d'une mesure agro-environnementale, la dimension paysagère doit faire partie de la démarche de projet. Dans cette perspective, il s'agit moins de *contraindre* que de *convaincre*.

Le territoire communal présente de grandes qualités patrimoniales tant bâties que naturelles. La diversité du relief (plaine, coteaux, terrasses, vallons), la richesse du réseau hydrographique offrent une variété de points de vue permettant de nombreuses découvertes au gré des parcours de promenade ainsi qu'une mise en relation avec le paysage lointain. Les structures bâties de petite taille permettent à chaque habitation ou presque de bénéficier de dégagements visuels en relation directe avec le paysage.

Le paysage satignote est fortement marqué par la viticulture qui tire profit de la topographie, par un travail méticuleux de modelage du terrain.

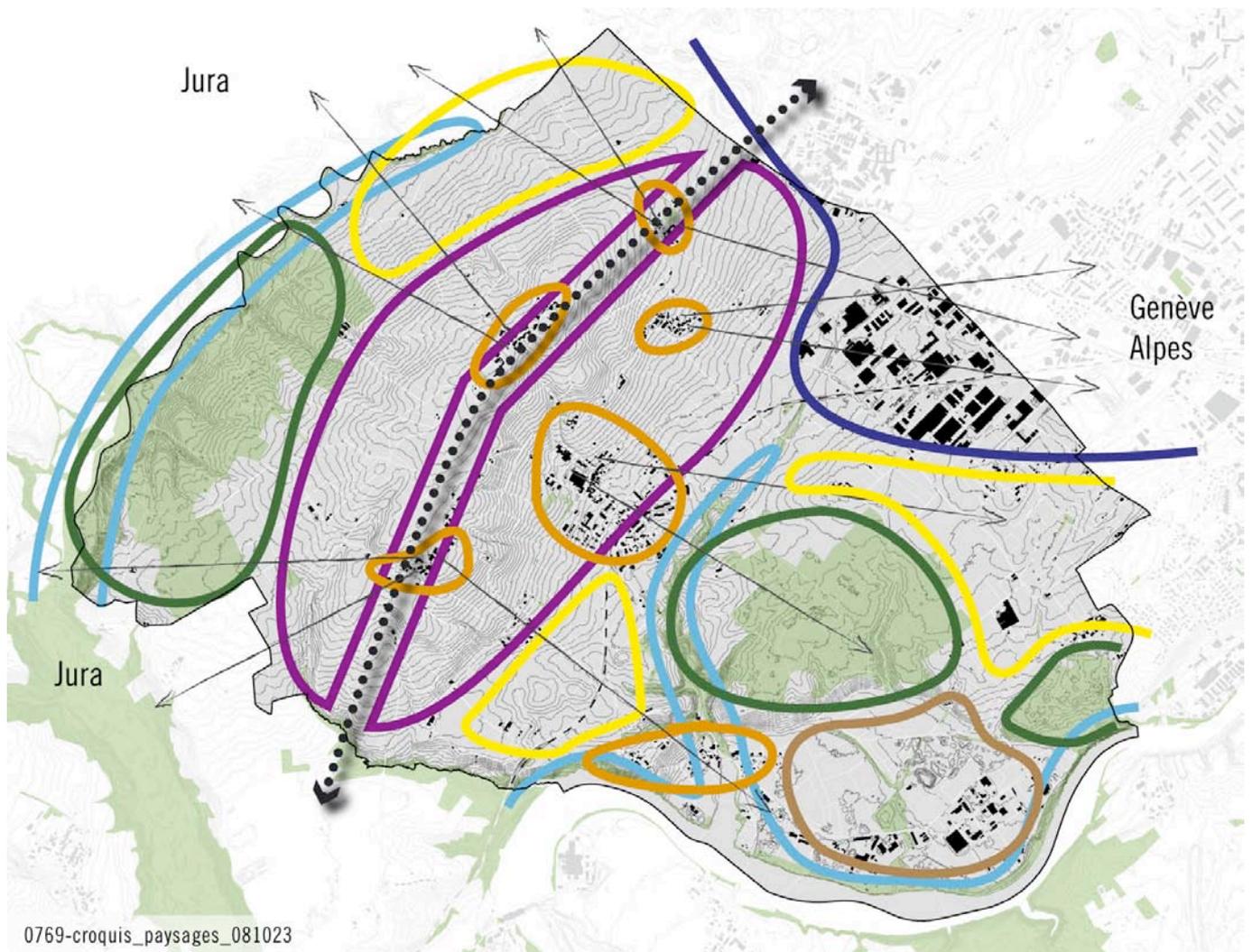
Figure 25 : Carte Dufour (1909). Mise en évidence du relief



6.1 Paysages perçus

La commune de Satigny présente de nombreuses facettes paysagères aux caractéristiques et ambiances ressenties très différentes. Ces ambiances distinctes résultent de la présence et de l'association d'éléments paysagers marquants, qui forment l'identité du paysage local. Leur mise en évidence permet de délimiter différentes « unités paysagères » dont les limites spatiales restent variables. Au sein de chacune d'elles, une certaine homogénéité paysagère permettra de déterminer les mesures de préservation, valorisation ou modification spécifiques aux lieux. Cette détermination (basée sur la perception) reste une clé de lecture subjective.

6.1.1 Unités paysagères





Le vignoble et ses hameaux



L'unité paysagère principale et la plus marquante de la commune est le vaste vignoble qui tire parti du relief offrant un versant exposé sud-est propice à la vigne. Les hameaux de Chouilly, Peissy et Bourdigny-Dessus marquent une ligne de crête qui distingue une sous-unité orientée est, avec des vues panoramiques sur la plaine genevoise et les Alpes, et une autre sous-unité orientée ouest, donnant sur le Jura et ses contreforts. Cette différence de vues a un fort impact sur l'ambiance paysagère, puisque les vues plein est montrent un arrière-plan très urbain et industriel contrastant fortement avec le premier plan agricole. Les vues ouest montrent moins de contraste et offrent des scènes paysagères remarquables sur la campagne.



Le village de Satigny présente une ambiance différente des hameaux, de par sa position sur le coteau, et son caractère plus urbain (densité des habitations, commerces, services, gare...).



Cette unité paysagère est donc caractérisée par :

- > La vigne à la structure rythmée, offrant des perspectives et mettant le micro-relief en valeur.
- > Les hameaux au bâti traditionnel et présentant des éléments du patrimoine remarquables souvent liés à l'histoire de la viticulture de cette région.
- > Les vues panoramiques et dominantes sur le grand paysage.



Les massifs boisés et les cours d'eau



Plusieurs massifs boisés (Grands Bois, Bois du Château, Bois de Merdisel) offrent une ambiance paysagère contrastant avec les espaces cultivés ouverts. Un fort microrelief dû aux ruissellements anime les massifs qui font partie des talwegs (vallons) creusés par les cours d'eau (Nant d'Avril, l'Allondon).

Ces unités paysagères sont caractérisées par :

- > Une atmosphère forestière.
- > La fermeture du paysage.



Les espaces champêtres

Différentes « poches » de grandes cultures (céréales, pâtures, ...) complètent le paysage communal. Elles présentent des qualités d'ouverture et de vues panoramiques sur les unités voisines. De nombreux arbres nobles, isolés ou

alignés le long des voies historiques (chênes séculaires, noyers...), ponctuent le paysage au relief doux. Dans ces espaces se trouvent quelques éléments construits notables : la porcherie (Courbe Croix), le château des Bois, La Boverie, le Moulin Fabry, les serres de Merdisel, les jardins familiaux de La Garenne, ...



Le secteur des carrières et des industries

Ce secteur au caractère industriel marqué (constructions de grand gabarit sans qualité architecturale, parkings, stocks, trafic dense...) est confiné entre le Rhône et le Bois de Merdisel, légèrement en contrebas. Il est donc relativement peu visible depuis les autres unités paysagères. Irrigué par un axe routier large et passant, il présente peu de qualités paysagères spécifiques et efface la présence du Rhône très discret en raison de sa rive arborisée.



Le hameau de Peney et l'embouchure du Nant d'Avril (seule réelle ouverture sur le Rhône) présentent une certaine intimité et originalité par rapport aux autres hameaux.



Les zones d'activités et de recherche

La ZIMEYSA et le CERN marquent très clairement le paysage communal par leur densité, la dimension des constructions et de leurs annexes qui contrastent fortement avec les espaces agricoles voisins. Situés en contrebas, ils composent souvent l'arrière-plan des autres unités paysagères.



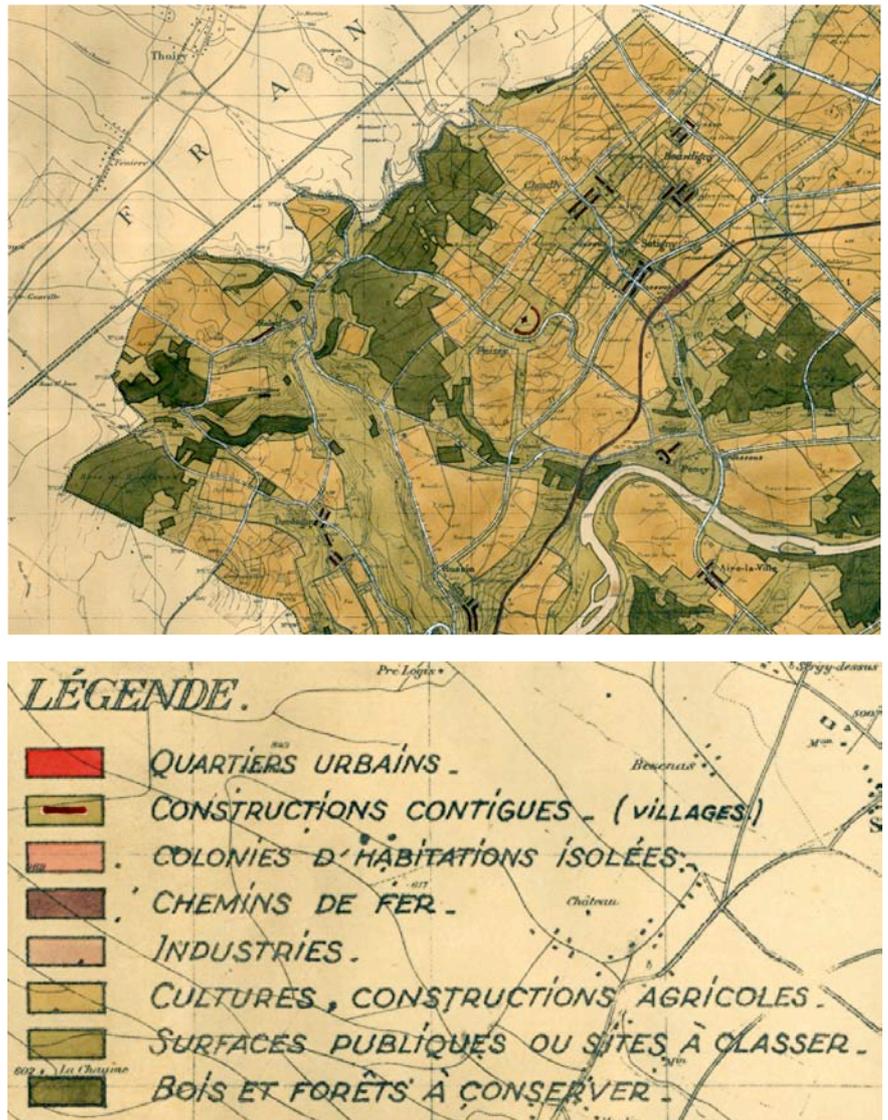
6.2 Paysages vécus

Le paysage n'est pas seulement un lieu isolé et cadré par le regard, c'est aussi un espace vécu : travaillé pour la production alimentaire, parcouru pour les loisirs, protégé pour préserver la biodiversité, etc. Un espace convoité par plusieurs groupes sociaux : agriculteurs, urbains en quête de lieu de ressourcement, protecteurs de la nature, ... Le paysage reflète ainsi ces différentes demandes sociales.

Le plan directeur régional, établi par Maurice Braillard en 1936, « propose une innovation extraordinaire en attribuant, en plus des surfaces réservées à l'agriculture, des surfaces publiques ou sites à classer. En distinguant ces trois types de surfaces, c'est l'ensemble du patrimoine naturel du canton qui est mis en valeur, car on le considère comme une richesse collective, men-

cée par l'expansion urbaine »⁹. Cette approche innovante visait à produire, au travers d'un plan paysager, un territoire capable de concilier les différentes demandes et de répondre aux diverses demandes. Cette question est toujours d'actualité et des mesures d'aménagement, moins ambitieuses que celles proposées en 1936, mais adaptées au contexte actuel sont proposées dans le chapitre 7.5.

Figure 26 : Plan directeur régional, 1936 de M. Braillard. (source : CRR-IAUG)



⁹ Projets d'urbanisme pour Genève. 1896-2001. CRR-IAUG. DAEL

6.3 Patrimoine

Satigny dispose d'un **patrimoine architectural et paysager riche**, auquel est fortement attachée la population.

Ce patrimoine historique est un atout pour la commune qui en tire une **identité forte** (image de la commune) et **attractivité pour de nouveaux habitants ou entreprises**. Elle peut également exploiter ces éléments attractifs dans le cadre de ses ambitions de **développement touristique** (local ou de séjour). Ce chapitre propose un rapide inventaire et descriptif des éléments les plus importants du patrimoine local, qu'il s'agira de préserver, de mettre en valeur, d'en faire la promotion et de mettre en réseau.

Figure 27 : Plan Cassini - 1761



Bref historique

Le plus vieux document des archives de l'Etat concernant Satigny est daté de l'an 912, il concerne la donation de la comtesse Eldegarde au prieuré de Satigny de nombreux biens, où il est entre autres fait **mention de vignes**.

En 1534-1535, le château de Peney, siège de l'administration de l'évêque, sera conquis, puis démoli par les Genevois.

Le 22 février 1536, les communautés de Peissy, Satigny, Chouilly, Peney et Bourdigny, furent réunies avec Dardagny et Malval en un **"Mandement de Peney"**. Les Mandements étaient des **territoires dépendants** de la République de Genève enclavés en terre française jusqu'au Congrès de Vienne. Après l'annexion, en 1798, de la République de Genève à la France, le district de Satigny reçoit le statut de commune par la loi française, marquant la naissance du régime municipal genevois.

(Source : www.satigny.ch)

6.3.1 Patrimoine végétal et paysager

a) Arbres isolés ou alignés et IVS

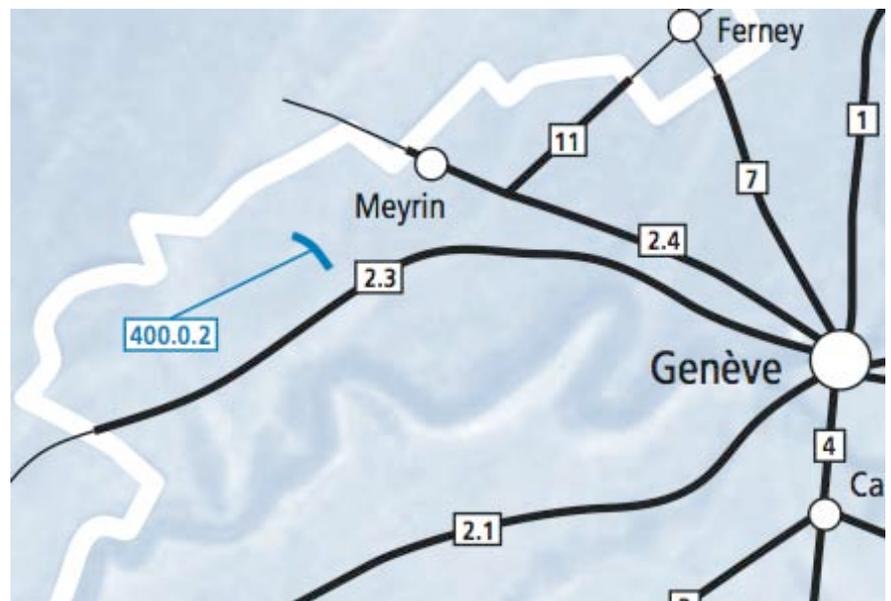


Alignements d'arbres le long de chemins IVS

Le réseau viaire¹⁰ ancien, décrit dans la partie genevoise de l'IVS¹¹, connaît une permanence étonnante sur la commune de Satigny. Ce réseau se distingue par la conservation de tracés à peine lissés, leur inscription dans la topographie, mais aussi par leurs accompagnements végétaux ou la présence d'objets du patrimoine routier, fontaines, bornes ou autres.

Satigny est traversé par un des tracés majeurs de l'ancienne «route de Lyon» (IVS-GE 2.3), itinéraire d'importance nationale.

Figure 28 : Voies IVS



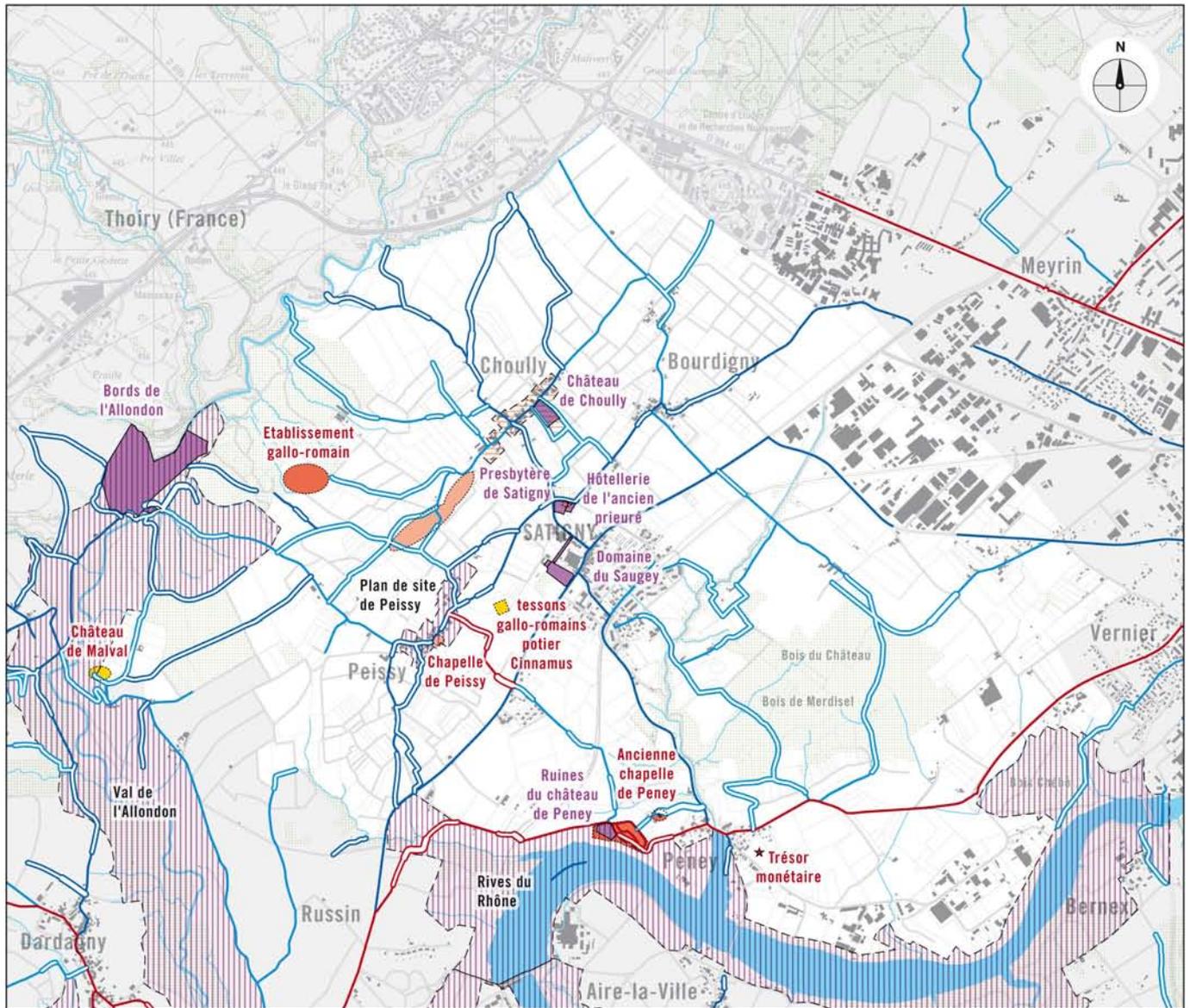
Les murs «en vagues» ou «à caissons» sont caractéristiques de l'architecture des routes de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, notamment la rampe des Bailllets (GE 399.0.1), située sur la commune de Dardagny.

Objectifs et principes d'aménagement

- > **Conserver et mettre en valeur le patrimoine construit et routier de la commune.**
 - **Intégration des voies de communication historiques dans le réseau de chemins de randonnée pédestre et de chemins pour piétons.**
 - **Prise en compte des caractéristiques morphologiques des voies de communication historiques dans les aménagements liés au réseau viaire communal.**

¹⁰ Réseau viaire : réseau de voies et chemins

¹¹ Inventaire des Voies de communication historiques de la Suisse établi entre 1994 et 1997.



Tracés IVS (inventaire des voies historiques de Suisse):

-  Importance nationale: avec beaucoup de substance / avec substance / historique
-  Importance régionale: avec beaucoup de substance / avec substance / historique
-  Importance locale: avec beaucoup de substance / avec substance / historique



Périmètre protégé



Périmètre classé



Périmètre à l'inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale à protéger

Sites archéologiques

-  /  /  /  Site fouillé / connu et partiellement fouillé / présumé / trouvaille isolée

6.3.2 Patrimoine architectural (biens, objets, immeubles)

a) Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (approuvé par le Conseil fédéral)¹².

Art. 6 LPN

« L'inscription d'un objet d'importance nationale dans un inventaire fédéral montre que l'objet mérite spécialement d'être conservé intact ou en tout cas d'être ménagé le plus possible. »

L'édition 1995 est actuellement en vigueur. Des planifications visant à limiter les dégâts liés aux conflits et aux catastrophes doivent être établies pour les objets figurant dans l'inventaire suisse.

L'inventaire recense (en italique, les objets également classés):

- > A Bourdigny : le Château de Bourdigny.
- > A Chouilly : *le Château de Chouilly avec ses fermes*, la Ferme Penet.
- > A Satigny : *le Prieuré, Temple et Presbytère de Satigny, la Campagne Le Saughey*.
- > A Peissy : la Ferme Pellegrin.
- > Le Château des Bois et ses dépendances.
- > A Peney : *le Temple de Peney*.

6.3.3 Recensement architectural

Les objets figurant au recensement architectural avec les valeurs 1, 2, 3, 4+ sont reportés sur les plans sectoriels (chapitres 3 et 4).

6.3.4 Icomos¹³

Les jardins historiques recensés dans l'Icomos sont reportés sur les plans sectoriels (chapitres 3 et 4).

6.3.5 Archéologie

Le territoire communal comprend différents sites archéologiques, fouillés, connus ou présumés : château de Malval, ancienne église Saint-Pierre-aux-Liens à la route de Champvigny, ancienne chapelle de Peney à Châteauvieux. Château de Peney (site classé), chapelle de Peissy, établissement gallo-romain au lieu-dit « En Mornex », trésors monétaires (3'000 pièces romaines) au chemin de la Vieille-Ecole, tessons gallo-romains au chemin de la Vy-Creuse.

Les sites archéologiques sont reportés sur la carte « sites et patrimoine », chapitre 6.3. En cas de travaux à l'intérieur de ces périmètres, des précautions particulières doivent être prises.

Château des Bois



La Seigneurie de Turretin dite aussi Château des Bois fut érigée en terre féodale le 14 juin 1631 pour honorer la mémoire de François Turretini, bienfaiteur de la République de Genève. Une description de la fin du XVIIème siècle la qualifie de « maison haute à l'italienne ».

Des plans de 1830 montrent que la cour était fermée et avait des arcades sur trois côtés. En 1831, la maison est en très mauvais état et ne bénéficie plus des droits féodaux qui étaient considérables. Les Turretin hésitent à raser la maison mais finalement, ils la restaurent. Les travaux seront terminés avant 1850. Le Château des Bois entre par alliance dans la famille van Berchem.

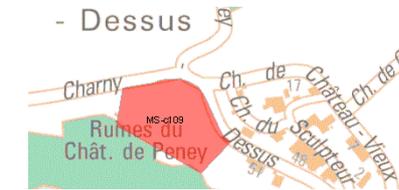
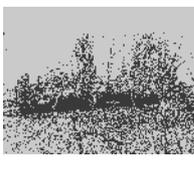
L'ouragan Lothar en 1999 après avoir renversé 300 arbres dans la forêt a emporté en pleine nuit le toit du grand rural défonçant la toiture et les fenêtres du bâtiment d'habitation. A peine reconstruit, le grand rural fut complètement détruit par un incendie le 7 avril 2000. Source : <http://www.chateaudesbois.ch>

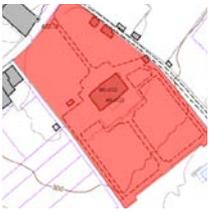
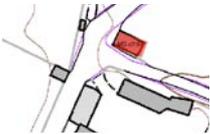
¹² Cet inventaire est établi par la Confédération, conformément à l'article 5 la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN).

¹³ ICOMOS : International Council on Monuments and Sites. Il s'agit d'un recensement de parcs et jardins historiques.

6.3.6 Inventaire des immeubles et objets classés au 30 mai 2007

Tableau 4: Source : DCTI - Direction du patrimoine et des sites

N°	Nom de l'objet Adresse	Date d'arrêté	Localisation	Descriptif
c50	Chapelle de Peney Chemin de Château- vieux 18	30.12.1921		Le temple s'élève sur l'emplacement d'une église du XIII ^e siècle sur l'enceinte du bourg médiéval. Ce temple est caractéristique des temples ruraux protestants du XVIII ^e siècle avec son clocher-arcade sur le pignon. 
c109	Ruines du château de Peney Route de Chouilly	14.07.1943		Les ruines sont les vestiges des deux châteaux qui fermaient le bourg de Peissy (1230-1234). Ils furent détruits en 1536 par les Genevois après l'invasion Savoyarde. 
c101	Clocher et cloche à Peissy Route de Peissy 53	28.02.1933	 	Mur supportant un clocher, il s'agit de la façade d'un sanctuaire disparu. Citée dès 1295, elle est probablement plus ancienne. Le clocher et le mur furent épargnés lors de la destruction du reste de l'édifice en 1830. Sa composition est caractéristique des premières églises régionales, rares encore debout.
c105	Temple de Satigny Route de Champvigny	30.12.1921 Protection fédérale : 565 - 11.09.1979		Le temple repose sur différents vestiges de villa romaine, nécropole et église en pierre carolingienne. Remanié au XIII ^e siècle dont certaines parties existent encore aujourd'hui, le temple est un des deux exemplaires de style gothique classique du canton.
c173	Presbytère de Satigny Route de Champvigny 51	01.12.1961		Construit à la place du très ancien prieuré, il fut vendu à la Réforme à des particuliers qui le transformèrent en 1716. Restaurations en 1774 et 1946.
c151	Hôtellerie de l'ancien prieuré Route de Champvigny 45	07.01.1960		Un prieuré antérieur au X ^e siècle occupait la cure actuelle, l'hôtellerie lui servait d'hospice. Cette habitation gothique forme avec les autres édifices un ensemble architectural homogène presque dans son état originel. 
c237	Prieuré de Satigny Route de Champvigny 46	10.01.1996		
c117	Bords de l'Allondon Dardagny, Satigny	01.04.1952		Vallon sauvage parcouru par une rivière à méandres, il constitue un site naturel reconnu d'importance nationale. Ses biotopes nombreux accueillent des espèces rares en Suisse. Il présente également une richesse géologique. 

c122	Château de Chouilly Route du Crêt-de-Chouilly 30	21.07.1954			Le château s'inscrit dans un vaste ensemble d'allées d'arbres et terrasses au-dessus du vignoble. Il s'inspire des modèles en vogue à la cour de Louis XVI (date de construction après 1722).
c125	Ancienne chapelle de Bourdigny et cloche Chemin des Framboises 7	14.02.1956			Les vestiges de l'ancienne église paroissiale Saint-Martin, relevant en 1153 du prieuré bénédictin de Saint-Jean, subsistent, successivement transformés en école, puis en fruitière puis en habitation. Bourdigny est actuellement un village viticole et résidentiel.
c148	Façade de ferme à Peissy	13.01.1959			Ferme possédant des encadrements de belle qualité du XV-XVIe siècle, elle possède des caractéristiques très typiques de la région.
c165	Domaine du Saugey à Satigny Chemin du Bornalet 9, 13, 15	31.01.1961			Campagne d'une maison de maître, le domaine doit dater de 1666 environ. Fin XVIe, la maison et le jardin existaient déjà. Le plan quadrangulaire est assez rare au XVIIe siècle dans le canton.
c197	Fontaine couverte de Peissy Route de Peissy	06.12.1972			Fontaine-abreuvoir, elle a été construite en 1828 par la commune.



Hameau de Chouilly



Château des Bois



Château de Bourdigny

Figure 29 : Atlas Mayer 1829

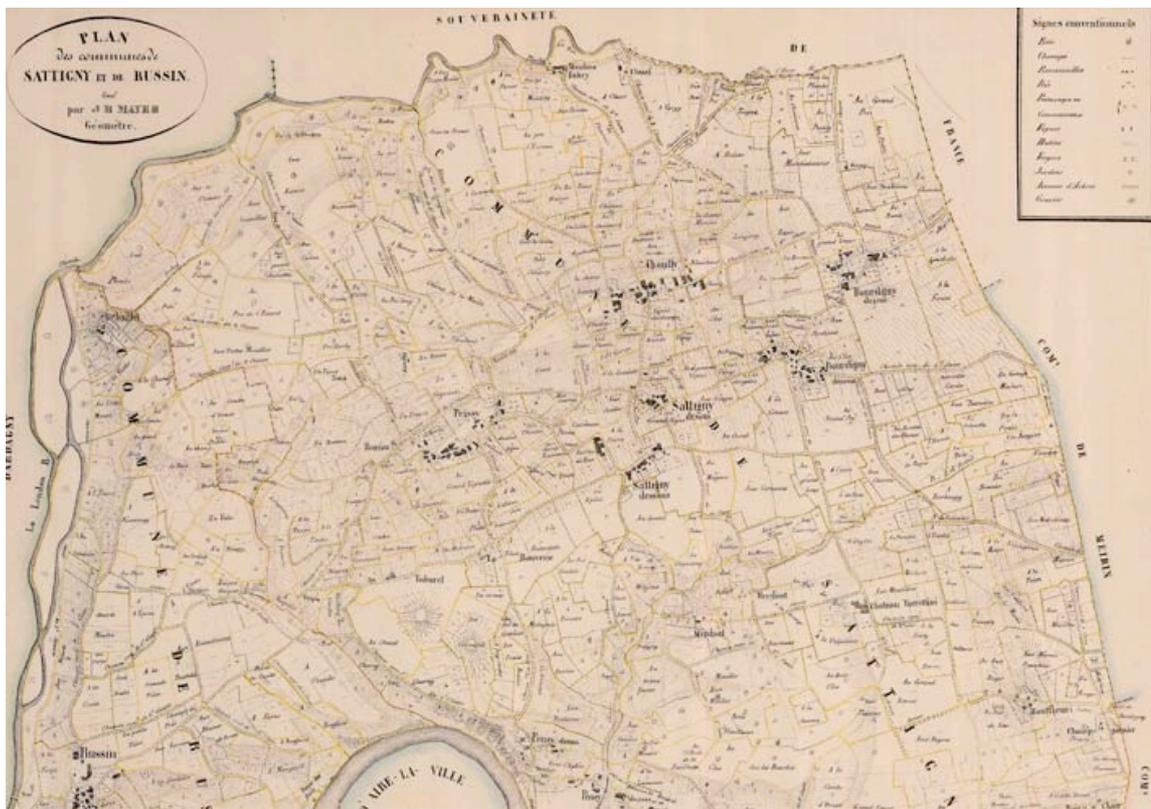
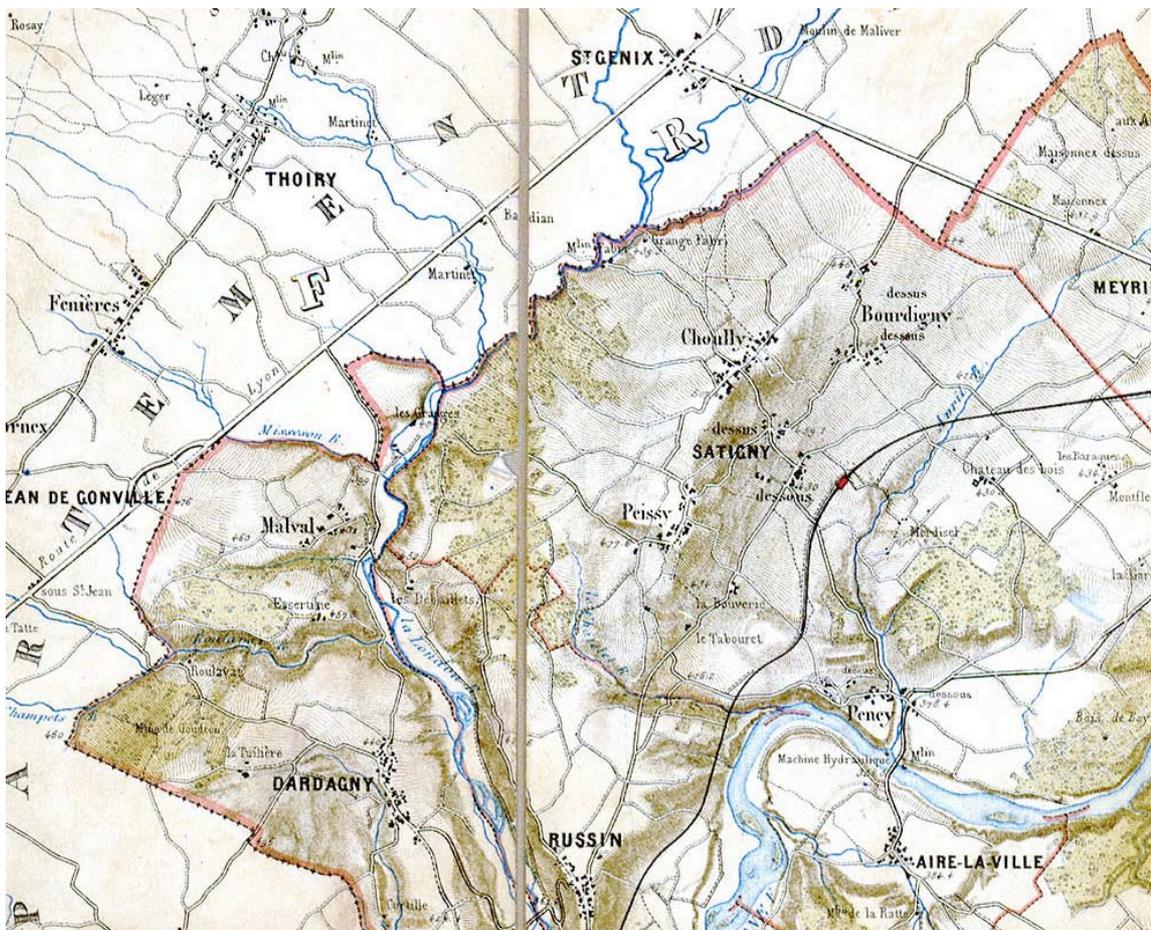


Figure 30 : Carte Dufour - 1877



6.3.7 Protection du patrimoine et valorisation des énergies renouvelables

La volonté de préserver la qualité architecturale et patrimoniale des villages et hameaux est parfois confrontée aux objectifs de valorisation des énergies renouvelables, notamment la pose de panneaux solaires.

La commune soutient le double objectif de préserver le patrimoine architectural et paysager et de favoriser le recours à des énergies renouvelables. Pour concilier cette double exigence, il faut que chaque projet :

- > fasse la démonstration de l'adéquation entre le type d'installation (panneaux photovoltaïques, panneaux solaires, pompes à chaleur, etc.) et les besoins en énergie,
- > résulte d'un projet architectural de la toiture.

Les critères d'intégration suivants peuvent servir de ligne directrice. Bien entendu, ceux-ci devront être appréciés en fonction de l'emplacement de la construction (très exposée ou dans un environnement peu visible) :

- > Regroupement des capteurs en un seul panneau si possible (même si divers types de capteurs).
- > Encastrement de panneaux dans le toit (pas d'éléments rapportés).
- > Forme rectangulaire des panneaux.
- > Respect des contours du pan de toiture (éviter tout débordement, respecter les lignes et les arrêtes).
- > Assortiment de couleurs, en particulier celle du cadre du panneau et de la ferblanterie qui l'entoure.

Des exemples de ces principes sont illustrés dans la brochure « Entrez dans l'ère solaire - Installations solaires - Recommandations pour l'intégration architecturale ». CRDE, 2007, qui peut être téléchargée sous www.crde.ch.

